

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT D'AVENIR EST DANS LE PEUPLE ALÉAS
MOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT-JÉRÔME



CHEVIER

LABELLE

Abonnement : Un an (Canada)..... \$1.00
" " (Etats-Unis)..... 1.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne)

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT
P. Q.

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

LA SURVIVANCE DE LA RACE FRANÇAISE

Conférence par l'honorable A. David

L'honorable Athanasie David, secrétaire provincial, parlait dimanche soir dernier, sous les auspices de la section Lafontaine de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal. Dans la grande salle de l'Assistance Publique, en présence d'une réunion nombreuse et distinguée, il a prononcé une magnifique conférence sur le sujet suivant : "Les énergies nouvelles".

Quel sera notre avenir, comment le préparer, quelles énergies nouvelles il faudra pour cela, c'est ce dont l'honorable M. David, avec son beau talent et animé par le patriotisme le plus sain, a entretenu ses auditeurs durant une heure trop tôt écoulée.

La réunion était sous la présidence de M. Victor Morin, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui prononça une allocution après la conférence et félicita chaleureusement le conférencier. Au programme musical, M. Honoré Vaillancourt fut très applaudi dans une chanson canadienne.

La réunion fut ouverte par M. Aldéric Blain, avocat, président de la section Lafontaine. Dans une allocution pleine de pensées appropriées, il présenta le conférencier. "L'honorable M. David, dit-il, n'est pas comme tout le monde puisqu'il travaille et pense par lui-même, a des idées et les exprime, fût-il seul contre tous. Son énergie, il s'en sert et la dépense pour les siens ; il veut être utile aux autres et c'est là une marque d'élite." Après avoir constaté pour la regrettable apathie qui existe chez le trop grand nombre, M. Blain se dit heureux de noter, cependant, des indices qui annoncent de beaux jours meilleurs. La formation d'une élite dans toutes les sphères de l'activité humaine est sur le point d'arriver à maturité.

L'HONORABLE M. DAVID

L'honorable M. David, après une touchante allusion à l'incendie de l'Université Laval, survécut à la veille, entre d'embée dans le vif de son discours.

La guerre a tout changé, dit-il. Partout où vit un peuple, où s'agit une âme nationale, un besoin intense se fait sentir, celui d'une inspection des forces agissantes aptes à préparer l'avenir. Si on comprend ce besoin dans la vieille Europe, que dire d'un jeune pays comme le nôtre ? Nous nous le droit de nous réjouir et profiter de l'expérience de nos pères ! Notre jeunesse a réfléchi, non seulement avec son cœur, mais aussi avec les lumières de sa raison et de la perspicacité de son jugement. Et elle a vu que notre race, à moins de préparer son avenir en lui donnant la force nationale, va vers la ruine absolue. Notre jeunesse veut donc se diriger vers l'avenir avec un ardeur nouvelle. Elle engagera une lutte courtoise dans le commerce, la haute finance, etc. Ce seront des énergies nouvelles gravitant autour de l'axe de nos principes nationaux.

Nos ressources naturelles seront développées et transformées en richesse nationale. Il faut pour cela des hommes d'intelligence qui seront des compétiteurs. Le conférencier, en constatant que ce rôle nouveau est dévolu à la jeunesse, se défend de vouloir être ingrat envers la vieille génération qui a rempli sa tâche. Mais, aujourd'hui, c'est l'aube que nous regardons. Il ne s'agit nullement de détruire l'œuvre des anciens. La construction qui commence ne suppose pas la destruction de l'édifice existant. Partout, en tout pays, c'est vers la jeunesse qu'on se tourne pour l'œuvre de reconstruction. Sans elle certains peuples que l'on voit accablés, ne pourraient accomplir la résurrection qu'on exige d'eux. Il aura avec un écrivain français ce sont les jeunes qui relèvent. Et ce mot d'ordre de Gabriel Hanotaux d'être celui de tous les nations. Le moindre effort individuel a une force que nos pères ne comprennent pas.

On a dit que la lutte est une chose qui existe à l'état naturel chez les individus comme chez les collectivités. Si la guerre est finie, le terrain de la lutte n'a fait que changer. Les tranchées sanglantes sont comblées, mais celles qu'il y a entre les peuples pour établir lequel dominera sur un terrain quelconque existent encore. Ici, au Canada, il est aussi des tranchées contenant les germes de conflits et c'est notre devoir de les combler, "to bridge the chasm", ainsi que l'a dit un écrivain canadien. Soyons satisfaits que les Anglais se contentent de la lutte loyale, tenace que nous avons décidé de leur offrir sur le terrain économique. Mais, pour pouvoir engager cette lutte, il faut la préparer. Il faut que nous ayons une idée juste de ce qu'est le progrès démocratique, le développement de la richesse.

S'il est une chose que la guerre ait démontrée, continue l'honorable M. David, c'est que la production sera la base de la richesse de l'avenir. Si on accepte le devoir tracé, il faut aussi accepter l'obligation inhérente de rechercher les moyens de l'accomplir. Pour faire bonne lutte dans la commerce, il faut la richesse qui nous assurera l'influence sans laquelle nous mourrons. Reconnaissances que, sans le commerce de l'Angleterre, sans sa marine marchande, sans sa richesse, c'en était fait de la France. L'Allemagne, bien que battue, est encore en avant de la France sur le terrain économique. Ne pas compter, c'est perdre.

De ce temps-ci, tous les peuples font plus ou moins leur examen de conscience. Nous avons fait le nôtre mais avons-nous le courage de nous demander ce que nous a donné l'idéal que nous avions dans le passé ? La fortune ? la richesse ? la conciliation ? Non. Le conférencier se défend de condamner la faillite du passé, disant qu'il veut seulement trouver le terrain sur lequel la lutte doit se faire dans l'avenir. Sans perdre de nos droits, décidés toujours à les affirmer, pourquoi ne chercherions nous pas la paix au moyen d'une concurrence loyale, tenace avec un peuple qui aime le commerce ?

L'honorable M. David se dit convaincu que notre jeunesse n'hésitera pas à accomplir ce devoir, car c'en est un si nous voulons vivre. Sa marque latine et fraternelle l'empêchera qu'elle ne se laisse gagner par le matérialisme. Comme moyen, la connaissance parfaite de l'anglais est un des meilleurs. Nous avons eu et nous avons encore des hommes qui ont une maîtrise admirable de la langue anglaise. Il faut que le nombre en devienne plus considérable, car c'est là que repose aujourd'hui notre force et demain ce sera notre puissance. Les collèges commerciaux donnent une grande place à l'enseignement de l'anglais, mais on ne peut pas en dire autant de nos institutions secondaires. Il semble qu'elles pourraient, sans nuire au latin et au grec, consacrer un peu plus de temps à l'enseignement de l'anglais et des sciences pratiques.

Le conférencier note avec satisfaction que plusieurs jeunes gens sortis des institutions secondaires entrent à l'École des Hautes Études Commerciales ou à l'École d'Agriculture d'Oka. Cela ne serait pas vu sans étonnement il y a un certain nombre d'années. Les temps sont changés et nous ne devons pas nous en plaindre. Car c'est une énergie nouvelle qui s'éveille et que nous devons saluer. Maîtres des deux langues du pays, possédant la science pratique nécessaire, notre race pourra rapidement devenir l'égal de celle avec laquelle elle entrera en concurrence.

Au lieu de chanter continuellement le passé, allons y chercher des pensées utiles pour nous aider à faire notre avenir. Il ne faut pas seulement constituer un centre d'intellectualité, mais un aussi de matérialité puissante. La tâche peut paraître immense, mais l'effort nouveau s'ajoutant à celui du passé permettra d'assurer l'avenir. La richesse étant nécessaire comme élément de grandeur chez les nations, c'est à nous de comprendre qu'il est grand temps de l'acquiescer. Et pour cela, il faut, non des débauchés, des sceptiques, mais des enthousiastes. La route à parcourir peut paraître difficile, mais elle est large et n'est pas encombrée comme celle des professions libérales. Ce qui importe, en somme, c'est une distribution égale de nos forces intellectuelles. Que les jeunes s'engagent sans crainte dans les sentiers nouveaux, car ils mèneront à la richesse et la richesse sera pour notre province le levier avec lequel elle s'élevera.

L'Université de Montréal incendiée

Dans la veille de samedi à dimanche, le feu a détruit le grand édifice de l'Université Laval, de Montréal.

On ne sait pas encore le chiffre des pertes matérielles. Après avoir d'abord considéré cet incendie comme un grand malheur, l'opinion publique l'envisage aujourd'hui plutôt comme un événement providentiel.

L'Université de Montréal, qui vient de conquérir son indépendance, projetait depuis quelque temps une réorganisation qui devait accroître l'efficacité de son œuvre.

Les circonstances nouvelles vont lui permettre de réaliser cette réorganisation d'une manière plus complète, de rendre plus générales et plus étendues les réformes désirées. Sous la clairvoyante direction de Mgr Georges Gauthier, recteur de l'Université, notre grand établissement canadien français, qui traverse une rude épreuve, continuera son œuvre bienfaisante, se mettra en mesure d'élargir son influence et d'accomplir de grandes choses.

On a vite organisé la reprise des cours des différentes facultés, de sorte que les universitaires continuent leurs études dans des locaux différents et temporaires.

On agite la question de savoir où la prochaine université sera construite. Les commentateurs vont leur train. Plusieurs désirent que le nouvel édifice soit construit sur un vaste terrain où plus tard se grouperont toutes les écoles affiliées à l'Université de Montréal.

Il est désirable, en effet, que, puisque l'occasion s'en présente, l'on fasse de l'Université canadienne-française l'une des plus belles et des mieux aménagées de l'Amérique. Ce ne sera pas la l'œuvre d'un jour. Nous travaillons pour l'avenir.

Nous comptons aussi que les autorités de l'Université s'efforceront surtout de donner à cette importante institution une supériorité incontestable au point de vue des

études, des professeurs, de l'outillage, de l'aménagement, etc. qui rendront plus faciles les recherches scientifiques.

Mgr Georges Gauthier et ses collaborateurs ont à cœur cette supériorité et feront ce qu'il faudra pour l'atteindre.

L'université aura besoin de millions ; nous ne craignons pas de dire qu'elle les aura. Les gouvernements, les Canadiens-français, riches et pauvres, y contribueront. Et puis, nous savons que les Sulpiciens, qui ont déjà tant fait pour l'Université Laval, se montreront généreux pour l'Université de Montréal. C'est dans leur tradition, et ils tiennent à leurs traditions....

L'université de Montréal est le foyer de l'instruction supérieure dans notre province. C'est là que notre race doit acquérir une culture et une valeur qui lui assurent la prépondérance intellectuelle dont elle a besoin pour vivre et grandir sur la terre canadienne. Elle est la principale pièce de notre armature nationale.

L'école primaire forme la masse du peuple, l'université fait les chefs de la nation qui sont appelés à diriger, à défendre le peuple.

L'appel que l'on fera aux Canadiens-français pour la reconstruction et le perfectionnement de l'université de Montréal recevra de tous un chaleureux accueil.

Meli-Melo

Ce que coûte une élection

Si l'on en croit la *Croix*, de Paris, les élections ne se font pas avec des prières pas plus en France qu'ici. Durant la dernière campagne électorale, la *Croix* disait : "Si nos renseignements sont exacts, pour huit candidats, on parle, au minimum, de 400,000 fr. de frais ; c'est de 50,000 francs par tête !... Soit trois ans et quatre mois de ses appointements... éventuels pour chaque élu !..."

A propos des insoumis

"Pas un seul député libéral de notre province n'a osé présenter une résolution pour demander l'amnistie" (des insoumis à la loi militaire).

Au contraire, plusieurs députés ont demandé cette amnistie, notamment M. Carlisle Ethier, député de Deux-Montagnes. Nous avons donné ici même le texte de sa résolution.

A toutes ces demandes le gouvernement unioniste — pour qui la *Minerve* a un faible — a fait la sourde oreille. Il a continuellement négligé et remis la prise en considération de la résolution de M. Ethier aussi bien que des autres.

Il est évident que la *Minerve* est mal informée ou qu'elle ment sciemment.

La prochaine session de Québec

Comme on le sait, la prochaine session provinciale s'ouvrira le 10 décembre prochain. C'est un Parlement fraîchement élu qui siégera et l'on verra, cette année, plusieurs figures nouvelles sur les bancs des ministres comme sur les bancs des députés.

Le 23 juin dernier, le gouvernement provincial en appelait au peuple et revenait au pouvoir avec une majorité de 76 sur 81 députés. Cinq conservateurs seulement étaient élus : M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, MM. Gault, Renaud (Laval), Dufresne (Joliette), et le général Smart.

Ainsi, on ne verra pas du côté de l'opposition, M. C.-E. D'Anteuil (Charlevoix), un vétérans, M. Tansey, de Sainte-Anne, et M. Turcotte, du Lac Saint-Jean. Cependant, il y aura deux nouvelles figures à côté de M. Sauvé : M. J. Dufresne, de Joliette, et M. Jos. Renaud, de Laval.

Trois nouveaux ministres siégeront : les honorables Ahanase David, J.-E. Perreault et Antonin Galipault.

M. David remplace l'honorable J. Décarie, nommé juge des Sessions de la Paix, à Montréal ; M. Galipault remplace l'honorable Alexandre Taschereau devenu procureur général ; l'honorable J.-E. Perreault remplace l'honorable H. Mercier nommé ministre des terres et forêts en remplacement de l'honorable Jules Allard, protonotaire à Montréal.

Du côté des députés ministériels on verra plusieurs figures nouvelles : MM. J.-E. Rheault (Wolfe) ; Dr S. Conroy (Montréal-Sainte-Anne) ; Camille Desjardis (Compton) ; S. Lafrenière (Berthier) ; J.-H. Bédard (Hochelega) ; Dr E. Poulin (Laurier) ; Irénée Vautrin (Saint-Jacques) ; Achille Bergevin (Beauharnois) ; P. Dufour (Charlevoix-Saguenay) ; J. Goudrault, (Chicoutimi) ; A. Forget (Iberville) ; Emile Moreau (Lac Saint-Jean) ; Joseph Dufour (Matane) ; Alex. Sauret (Missisquoi) ; Chas. A. Paquet (Montmagny) ; Arm. Boisseau (Saint-Hyacinthe) ; A. Bouthillier (Saint-Jean) ; M. Macdonald (Pontiac).

Au conseil législatif il y aura un nouveau conseiller : M. Clément Robillard. La session sera-t-elle longue ? On ne croit pas qu'elle ne dure plus d'un mois et demi.

On prendra des vacances de deux semaines pendant le temps des fêtes et ensuite on se rendra probablement jusqu'au début de février.

Malgré les rumeurs contraires sir Lomer Gouin sera encore à son poste pendant la session, nous déclarons des députés qui semblent être bien renseignés. Il est possible qu'après la session le premier ministre fasse un voyage en Europe.

Il est à peu près certain que c'est M. J.-N. Francoeur, député de Lotbinière, qui sera choisi comme le prochain président de la Législature. M. Francoeur, aurait, dit-on sa nomination assurée.

Nommerez-vous de nouveaux ministres au cours de la session ? Il est possible, car des titulaires pourraient être nommés aux ministères du travail et des affaires municipales. Alors on jetterait probablement les yeux sur l'honorable N. Séguin et M. J.-N. Francoeur.

Il semble qu'il n'y aura pas de grosses mesures présentées pendant la session, à part la nouvelle législation des compagnies et le bill concernant les \$5,000,000 que l'on dépensera pour la colonisation.

Par contre, il y a une législation privée considérable.

CHRONIQUE D'OTTAWA

Les porions des houillères américaines ne semblent pas vraiment vouloir aider à leur pays à récupérer après les sacrifices de la grande guerre. Ils demandent la semaine de trente heures, et une augmentation de soixante pour cent dans les salaires. Cela veut dire que le budget du chauffage de toute nature aux Etats-Unis coûtera dix piastres de plus que par le passé à chaque chef de famille, en moyenne. Comme il y a des parties de la République où l'on ne chauffe jamais, pas même pour l'industrie, et en certain milieu l'augmentation sera d'environ \$300. par tête.

Nous venons d'apprendre que notre illustre premier ministre n'est plus en train de jouer au golf en Virginie, mais qu'il est bel et bien décidé à reprendre la politique active. Il a fait annoncer qu'il présiderait le banquet du prince de Galles (banquet d'adieu) à Halifax le 24, et de fait il la présidé ostensiblement. Mais il n'avait pas dit que la tension de son cabinet exigeait son retour au Canada plus tôt qu'il n'avait tout d'abord espéré.

Le premier ministre Drury ne compte pas faire d'élections partielles en Ontario avant janvier prochain. On commence déjà à lui faire comprendre que la présence du procureur général Raney n'est pas du tout désirable, et que cet éternement des mesures atrabilaires peut mettre en danger la vie politique du gouvernement dès l'ouverture de la session. Les plus véhéments d'entre les purs disent à Ottawa que ce Raney est assez mesquin dans ses besoins de législation pour dégoûter les honnêtes gens de la vertu.

William-Henry Moore, l'auteur du *Clash* et de *Polly Masson*, commence à se faire du tort chez ses concitoyens anglophones. N'a-t-il pas dit à Montréal que seule la population québécoise avait conservé et pouvait garder son sang froid dans la crise actuelle qui traverse tout le pays ? Cela est bien assez pour le faire voter à toutes les gémonies par les fanatiques d'Ontario.

La police de la capitale se demande pourquoi le nombre de vols nocturnes à main armée se multiplie depuis quinze jours, et les journaux donnent à titre d'advertissement aux pégres de forte gomme, l'effectif des agents en service. Nous ne croyons pas du tout que ces attaques relèvent de la police municipale mais de la conduite du gouvernement fédéral, qui ne fait absolument rien pour alléger le fardeau grandissant de la misère populaire. Quand les salaires de \$150. par mois ne suffisent plus à nourrir une famille canadienne ordinaire de huit ou dix personnes, on sait pourquoi les attaques deviennent plus fréquentes. Rien ne les diminuera comme l'arrestation de quelques profiteurs et la réglementation du vol de grand chemin pratiqué au marché By.

Il y a une belle perspective pour l'hiver à Ottawa. L'embargo du charbon place un bon quart de la population dans l'obligation de se passer de chauffage ou de se faire voler jusqu'à l'épuisement par les four-nisseurs de bois, qui n'attendaient d'ailleurs

que cela. Voilà du bois qu'on apporte de la Gatineau, et qui coûte plus cher ici que s'il allait jusqu'à Halifax. Il y a de la rébellion dans l'air chez les gagne-petits.

M. Drury, le premier ministre d'Ontario, nouvellement élu, déclare que la campagne anti-républicaine de 1911 était tout simplement un crime d'ordre politique. Il annonce de plus que l'exode de la campagne vers les villes doit être arrêté par une sage administration du département de colonisation et d'immigration. Le jour où le gouvernement comprendra que les seuls qui réellement puissent s'attacher à demeurer au sol canadien sont les gens de langue française, qui eux ont des traditions terribles, il n'y aura plus lieu de combattre l'exode si dangereux des cultivateurs.

Une des beautés de la loi de prohibition se voit dans ce qui se passe un peu partout au Canada. L'ivrognerie est aussi fréquente qu'au paravant, et elle prend l'aspect d'un petit commerce immoral que font des médecins peu scrupuleux au chapitre des prescriptions. Quiconque se présente dans certaines officines est certain d'avoir sa pitance, et les marchands de whiskey en profitent pour écouler leurs poisons frelatés. La Colombie-anglaise, justement alarmée des proportions que prennent les petits commerces de ce genre, annonce qu'elle fera des lois nouvelles dès les prochaines élections sur le commerce des whiskeys quelconques.

Le général Currie fait de la politique active. Il commence à lutter contre le premier ministre ontarien Drury et accuse ce dernier d'être un lecteur assidu des doctrines socialistes, sous prétexte que M. Drury veut absolument la réciprocité. M. Currie croit que l'impôt sur le revenu doit prochainement disparaître au Canada, et que le seul salut se trouve dans l'augmentation du tarif protecteur.

Voilà maintenant que l'Ontario veut faire un plébiscite sur les courses de chevaux. Quand donc finira cette hypocrisie législative qui veut rétablir au XXe siècle les Blue Laws de la Nouvelle-Angleterre et les restrictions ridicules de l'ancienne Genève. A force de vouloir empêcher les gens de faire ce qui leur plaît et qui ne nuit aucunement aux gens intelligents, on finira peut-être par décréter que la mort ne devra pas se produire avant certaine époque de la vie. Dans le cas des ministériels, il faudra nécessairement que leur vie se prolonge jusqu'au jour où le gouvernement sera fatigué de gouverner.

La commission des terrains de jeu veut avoir cinquante mille piastres de plus cette année pour l'amusement des petits. Les terrains de jeu ont certainement du bon, mais ils constituent un gros danger parce que l'administration ne pourvoit pas à la surveillance de ces terrains par des surintendants capables et justes. L'initiative privée a toujours fait mieux que les gouvernements dans ce sens, mais ici, il faut que tout passe par le gouvernement, et le jour n'est pas éloigné où les amoureux devront demander permission aux ministres politiques de courtiser les amoureuses. Les anciens droits seigneuriaux seraient-ils en voie de revenir ?

Naturellement le commerce de l'habillement proteste contre la décision du tribunal de commerce, qui fixe à 25% le profit maximum sur les confections coûtant moins de \$25. au marchand. Mais voilà, le commerce ne se gêne pas pour dire que tout lui coûte plus cher que cela, et le tour sera joué. Il y a trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Les commissions se multiplient, et c'est l'accumulation des dix pour cent de commission qui fait monter à des prix inaccessibles le vêtement et la chaussure, qui se trouvent à peu près dans le même cas.

Les statisticiens américains, prenant les chiffres des bureaux de compensation bancaire, disent que la ville d'Ottawa dépense un million pour les bonbons, et que la part du Canada, dans ce sucrage généralisé de l'existence, est de 80 millions. Il faut que certaines gens mangent extraordinairement de *nanettes* pour arriver à ce chiffre colossal, car il y a des millions où jamais un bonbon n'est entré depuis 1914. Ne nous fions pas trop aux statistiques. S'il se dépense \$80,000,000 au Canada pour des bonbons, cela ne veut pas dire qu'il y a une valeur de quatre-vingt millions en sucre. On sait depuis longtemps qu'une livre de chocolat contient au moins deux livres de boîtes et de papier d'emballage. Cela n'est peut-être pas un calcul mathématique parfait, mais le fait est avéré.

Les Chambres de commerce ontariennes veulent établir à demeure un conseil permanent du tarif sous prétexte que le salut du pays vient exclusivement de l'augmentation du tarif protectionniste. Comme le mouvement vient de Toronto, il est certain qu'il y aura là de grands patriotes qui refuseront de trafiquer avec les Etats-Unis.

Maintenant que la saison du golfe est finie, si Robert Borden revient à Ottawa pour régler la question du G. and T. Tronc. Le joli cadeau que notre gouvernement vient de faire aux actionnaires d'Angleterre (des méchants disent même qu'il y en a dans le cabinet, mais cela est évidemment impossible), sera définitivement fixé par M. Smithers après son retour en Angleterre.

La loi des mesures de guerre ne doit pas finir avec la proclamation de la paix. Cette décision étrange du gouvernement signifie que le pouvoir est bien prêt de l'affaiblir, puisqu'il se réserve le droit de légiférer dans un pays censément démocratique, au moyen d'ordres en conseil. Le jour où le parlement pourra reprendre ses droits le gouvernement unioniste n'aura pas longtemps à vivre.

Les Etats-Unis ne comprendront pas le Canada dans l'embargo prononcé sur la houille. Evidemment cette nouvelle fera grand plaisir aux marchands de charbon, qui pourront, à la suite des livraisons imminentes de combustible, augmenter les prix et soutenir avec un semblant de raison que les difficultés du service en augmentent les frais. C'est en somme toujours le consommateur qui paie les mouvements politiques des extracteurs.

Un propriétaire d'appartements, aux Etats-Unis, vient d'avertir ses futurs locataires qu'ils ne devront avoir ni enfants, ni chats, ni chiens, ni perroquets, et qu'ils ne d'avis qu'il faut cinq ans à une femme pour apprendre à tenir convenablement sa maison. Encore un qui doit avoir lu Antoine de la Salle. Ces yankees sont vraiment comiques quand ils se mêlent de l'être inconsciemment. Où diables les nouveaux mariés iront-ils se loger s'ils ne peuvent pas trouver de toit hospitalier. Et dire que certains gens d'Ottawa, propriétaires acharnés et irréductibles, trouvent cette décision toute naturelle.

M. Perley doit aller à Paris cette semaine même pour signer au nom du Canada le traité de paix avec la Bulgarie. M. Perley sait-il vraiment où la Bulgarie se trouve, maintenant que la réfection de la carte européenne est à peu près terminée. Il y a bien des écoliers qui voudraient le savoir. Nous nous demandons moins où se trouve réellement l'ancien royaume de Ferdinand que la façon dont le traité pourra être signé sans M. Rowell ou M. Doherty.

La question des curés de langue française dans les paroisses à majorité française est une fois de plus soulevée par le décès de M. l'abbé Langlois, curé de l'Esturgeon. Il est question de faire certains mouvements ecclésiastiques dans le diocèse de Mgr Scollard, et ces mouvements ne sont pas du tout à l'avantage de la majorité. Il y a des gens tellement étroits qu'ils craignent moins la création d'un schisme que la conservation du français dans les églises françaises.

M. l'abbé Fournier, aumônier dans l'armée française, fait ce moment à Ottawa des conférences vraiment captivantes au cours desquelles il ne se gêne pas pour faire l'éloge de Clémenceau. Cela jette un froid parmi nos autres. Comme M. l'abbé Fournier porte la Croix de guerre et la Fourragère, cela signifie assez qu'il se soucie fort peu des petites attaques secrètes dont il est l'objet.

A l'union nationale française, samedi soir, il s'est prononcé carrément sur l'union sacrée de tous les Français, et il a fait le tableau éloquent de la France en armes devant l'ennemi. Il n'était plus question de demander à l'un son certificat de libéralisme d'idées, à l'autre son billet de confession, à celui-là s'il était catholique, protestant, libre-penseur ou juif. Il fallait avant tout s'unir, et la plus grande charité régnait partout, la charité pure et simple, qui fait les grands patriotes et les grands chrétiens, qui éleva Clémenceau à l'apogée de la gloire de bon aloi dans la politique. M. Jules Helbronner a présenté le conférencier. L'hommage du vétérans de 1870 au vétérans prête de la Grande guerre a profondément ému le nombreux auditoire. M. Bequart aurait peut-être pu se dispenser de son discours de rémercissement, dans le

quel il a trouvé moyen de dépasser son sujet.

Au Russell, M. Fournier a eu une ovation véritable, bien méritée. Il a répété et amplifié son éloge des grands hommes de la France, y compris le vieux Tigre. M. l'abbé Fournier est certainement un homme de haute valeur. Nous pouvons dire sans manquer à la charité que ce petit curé obscur de la Somme est devenu doublement un héros de la guerre, car il a gagné les plus convoités décorations du combattant, et il a fait par la suite une conquête décisive de tous les cœurs. C'est un apôtre. On se figure aisément nos anciens curés du Canada pendant la guerre de sept ans combattant et portant le ministère partout, comme l'a fait M. l'abbé Fournier.

DESCOMBLES

Lettre d'un parisien

Onzième heure, onzième jour, du onzième mois de 1919.

Le temps passe !... L'an dernier, encore mobilisé, à mon dépôt, dans une fraternité très fraternelle, officiers, sous-officiers et soldats, nous étions unis dans une joie folle : la guerre cessait son œuvre de mort. Toute la journée, ayant été prié tout d'abord à l'église puis sur les tombes de nos camarades, nous nous dépenions en chansons, en folle exultance !... Un an est passé... Aujourd'hui dans Paris triste des brumes d'automne, tout est calme ; mais ce calme officiel, cette tranquillité imposée par les circonstances n'empêchent pas chacun de penser à l'an dernier, de porter son souvenir vers les disparus !

Salut à vous, fils de nos terres françaises ; paysans vigoureux venus de nos provinces ; fils des régions où le blé pousse, où la vigne mûrit grâce à vos labours quotidiens ; salut à vous employés, artisans, intellectuels qui avez tout abandonné pour répondre à l'appel de la Patrie !

Salut à vous, généreux amis venus des quatre coins du monde lorsque la France était meurtrie ; Canadiens français toujours fiers et se soulevant ; Anglais généreux et vaillants ; Américains impulsifs et violents ; Belges courageux et résignés ; Russes de la vieille Russie consciente de son alliance ; Italiens, pères de race toujours impulsifs ; fils du monde civilisé venus combattre les barbares descendants des Huns.

Votre dévouement, le sacrifice généreux de votre vie n'a pas été inutile, le monde s'inclina devant vous. Grâce à vous l'humanité est entrée dans un cycle nouveau, fait de fraternité née dans la douleur.

Mères, veuves, orphelins, ne pleurez pas ! le sacrifice de vos affections nous impose un respect absolu devant vos douleurs. Ils sont tombés en votre sacrifice après vos souffrances morales et physiques, mais leur dernière pensée a été pour vous, car le dévouement à la patrie impose l'amour du foyer, l'amour de la petite famille.

Drapeaux, frémissez au bruit de nos prières qui

Echange gratuit de Coupons et Chèques d'intérêt sur les Obligations de Guerre.



LA BANQUE DES MARCHANDS

Bureau Chef: Montreal, DU CANADA. Succursale de ST-JEROME. Succursales à St-Agathe-des-Monts, St-Jovite et Laurentides. Succursale à Arundel ouverte le jeudi et le vendredi. Sous-Agence à Ste-Anne-des-Plaines ouverte tous les jours. Boîtes de Sécurité à L'Assommoir, Succursale de St-Jerome.

La "Merchants Bank" se met à votre disposition pour échanger, gratuitement, sur présentation, tous les coupons d'emprunt de guerre ou chèques d'intérêt, à maturité.

Si vous n'avez pas déjà un compte d'épargne, cet argent d'intérêt ne saurait être mieux employé que pour en ouvrir un à cette banque.

s'élevait du sol de France se relevant de ses ruines ; loques glorieuses que la mitraille a mutilées, inclinez-vous sur ces tombes et apportez la carresse de votre soie à ces âmes de martyrs.

Quand à vous, vaincus, qui protestez contre les décrets d'un traité encore trop tendre pour vous, réfléchissez un moment à tout un peuple, à travers l'espace, dans le vaste monde, commun dans la pensée des morts, des morts fauchés par la guerre.

L'heure approche des responsabilités : à l'œuvre de haine, de barbarie, de vandalisme, il ne peut y avoir de pardon, de pitié. Les dernières angousses de nos soldats, les larmes de nos veuves, de nos orphelins imposent la vengeance, — non pas la vengeance boche qui est accompagnée de sang ; mais la vengeance humaine qui fait peser sur ceux qui ont commis un crime un châtiment applicable que font subir des années de travail et d'expiation.

Quand à vous, chefs descendants d'Attila, vous devez, comme Cain poursuivi par la conscience, venir répondre de vos atrocités ; les femmes, les enfants, les vieillards que vous pliez devant vos hordes sanguinaires, se relèvent de leur tombeau pour témoigner ; les otages fusillés malgré la parole donnée, hurlent leur rancune ; les églises martyres font entendre leur plainte, les champs empoisonnés par vos gaz et bouleversés par vos projectiles laissent apparaître leur détresse, la justice va lever son genou pesant pour le peser dans le plateau de la balance ! Comme des parricides, yeux bandés d'un voile noir, vous devez être jugés et jugés sans pitié.

Et nous survivants de ces heures atroces, mutilés de ces combats, nous qui avons vécu les derniers moments de nos frères d'armes, qui avons compris leur sacrifice, en ce jour anniversaire de la plus grande journée de l'humanité, restons unis dans la paix comme nous le fûmes durant la guerre et les souvenirs de nos douleurs soient les liens d'union pour travailler courageusement, travailler encore, travailler toujours en nous aimant fraternellement.

PARIS-DE-PARIS

Pour les cultivateurs

Montréal, 19 novembre 1919.

Un de nos représentants ayant reconstruit N.-A. Labbé, gérant du Comptoir Coopératif de Montréal, Société Coopérative Agricole Can-

trale d'achats, au moment où ce dernier arrivait d'un voyage à Winnipeg dans les intentions des membres du Comptoir Coopératif, M. Labbé donne quelques détails sur le but de son voyage.

Le Comptoir recevait l'invitation de M. H.-S. Arkell, commissaire au département de l'industrie animale du ministère d'agriculture d'Ontario, d'assister à une convention qui avait lieu à Winnipeg entre les représentants des éleveurs terminus et les différents organismes provinciaux des cultivateurs.

Ainsi, la province de Québec était représentée par le Comptoir Coopératif dans la personne de M. N.-A. Labbé, la province d'Ontario par les Fermiers-Unis, dont M. Powes était le délégué, ainsi que les délégués de quelques provinces de l'Ouest ; le gouvernement fédéral était représenté par M. H.-S. Arkell et M. N.-B. Rimmer, chef de la division des engrais.

Le but de cette rencontre était de chercher à ne pas laisser passer les criblures de blé aux Etats-Unis, lorsqu'ici dans notre province, ainsi que dans l'Ontario, nous avons un grand besoin de cet engrais qui a une valeur plus nutritive que le son et le gru et bien d'autres moulées, qui sont vendues sous aucune garantie d'analyse et qui, malheureusement, bien souvent sont composées d'une bonne "dose" d'écorce d'avoine moulue (ce qui équivaut à peu près à la paille) et d'une partie de grain ; et on appelle cela, moulée d'avoine, moulée d'orge, etc.

Ces criblures de blé dont M. H.-S. Arkell du département de l'industrie animale a fait connaître la valeur ici, durant les deux dernières années, dans la province de Québec, peuvent être obtenues à meilleur marché, et des expériences ont été faites pour évaluer leur valeur réelle et donner entière satisfaction.

Au moment où nous étions à Winnipeg, les éleveurs remplissaient des commandes de criblures de blé pour lesquelles ils avaient obtenu sept piastres la tonne de plus que le prix auquel ils ont consenti à nous les livrer. Il y avait dans le moment 3 500 tonnes de ces criblures dans les différents éleveurs et nous avons obtenu le contrat pour la distribution de toutes ces criblures dans les provinces de Québec et d'Ontario. Nous sommes persuadés que les cultivateurs sauront apprécier encore une fois le dévouement que nous leur donnons, lorsqu'il s'agit de prendre leurs intérêts ; nous avons des commandes en mains lors de ce contrat, et d'ici au commencement de décembre la province sera épuisée, car nous sommes les seuls qui distribuent ces criblures de blé nettoyées et moues, sous la surveillance des instituteurs du gouvernement fédéral, et M. N.-B. Rimmer a bien voulu accepter la charge d'aller à Fort William pour établir un grade de qualité qui

FEMMES MALADES

QUI ONT PRIS LES PILULES ROUGES pour les FEMMES PALES ET FAIBLES ET QUI ONT ETE GUERIES

J'ai plus d'une fois profité des bons effets des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Elles m'ont guérie alors que je souffrais de faiblesse, d'irrégularité, de digestions difficiles, etc. Je me sentais toujours excessivement lasse et j'étais devenue si nerveuse que je ne dormais pas. Après avoir reçu, sans résultat, les soins de plusieurs médecins, je me décidai d'écrire au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine dont les renseignements et les conseils hygiéniques sont pour beaucoup dans la rapidité avec laquelle j'ai recouvré la santé. Mme O. Robitaille, 467, rue Social, Woonsocket, R. I.

Ma digestion était mauvaise depuis quelques mois, ce qui était la cause de douleurs à l'estomac et de palpitations de cœur. J'étais devenue bien faible et avais souvent des maux de tête, des étourdissements. Un médecin me soignait sans me faire beaucoup de bien. En lisant dans les journaux les guérisons opérées par les Pilules Rouges, j'eus l'espoir de me guérir avec ce même remède et je me mis à en prendre. En effet, elles ont vite dissipé ma faiblesse et m'ont parfaitement rétablie. Mme Arthur Légaré, 14, rue Chenier, Québec.

Je n'avais pas de sang, étais très faible, pâle et maigre. Je me sentais lasse toujours, malgré le repos que je me donnais. J'éprouvais comme un vide dans l'estomac, une lourdeur dans la tête et des vertiges. Après avoir écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges qui, dans l'espace de quelques semaines, m'ont beaucoup fortifiée. Mes connaissances remarquaient déjà le changement qui s'annonçait par un meilleur teint, un regard plus vif. J'ai cependant continué l'emploi des Pilules Rouges quelques temps encore et je me suis assurée une bonne santé. Mme Joseph Dubé, 594, rue Eastern, Fall River, Mass.

Obligée bien jeune de travailler pour pourvoir à mon existence, et d'une constitution délicate, je fus bientôt à bout de forces. Le mal de tête me tourmentait continuellement et lorsque je me couchais le soir j'étais harassée. Mes nerfs étaient agacés pour un rien. Je me mis à prendre des Pilules Rouges et aussitôt les forces me revinrent. Au bout de quelques semaines, il s'était opéré un changement surprenant. Sans avoir été obligée de suspendre mon travail, je m'étais rétablie et je me sentais vigoureuse comme jamais je ne l'avais été. Mme Henri Martin, 207, rue Rivard, Montréal.

A l'âge de douze ans, ma petite fille était faible, très pâle et chétive, se plaignait souvent de points de côté et de maux de tête. Supposant que son



Mme O. ROBITAILLE 467, rue Social, Woonsocket, R. I.

âge était la cause de ce mauvais état de santé, je lui fis prendre les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et ce fut merveilleux de voir le changement qui se fit. Ma jeune fille a maintenant quinze ans et, malgré qu'elle travaille depuis un an, elle se porte bien. J'ai moi-même pris des Pilules Rouges pour vaincre ma faiblesse et elles y ont réussi. Mme D. Touchette, 11, rue Ponhaton, Putnam, Conn.

Les CONSULTATIONS GRATUITES, au bureau de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, sont données tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. C'est toujours, depuis vingt ans, le même médecin qui préside à ces consultations. Les femmes, qui ne peuvent venir au bureau, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c., une boîte, \$2.50, six boîtes. Elles sont toujours vendues en boîtes, jamais au cent. Si vous ne pouvez vous les procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

deva être suivi ensuite par nos fournisseurs.

Nous distribuons ces criblures moulues mises en sacs de 100 livres au prix de \$40 00 la tonne F. O. B. Fort William ou \$46 00 la tonne F. O. B. Montréal et Québec.

Tous les cultivateurs qui désirent se renseigner davantage sur la valeur de cet engrais n'ont qu'à nous demander le bulletin No. 18 d'essai de l'expérience du Dominion, ou faire leur demande directement à Ottawa. Nous espérons qu'ils sauront apprécier, après cette lecture, les efforts que nous faisons pour empêcher l'exportation aux Etats-Unis, de cette marchandise d'une si grande valeur et éviter aux cultivateurs l'achat de produits de qualité inférieure vendus à des prix exagérés.

L'industrie laitière au Canada

Un rapport du bureau des statistiques du Canada montre que la production totale de beurre de crémère en 1918 a été de 93,266,876 livres représentant une valeur de \$41,845,164 contre 87,526,939 livres d'une valeur de \$34,274,278 en 1917 et 82,564,130 livres d'une valeur de \$26,976,356 en 1916. Le tableau de la production par province se lit comme suit :

Table with 2 columns: Province, Livres, Valeur. Rows include Québec, Ontario, Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Nouvelle-Ecosse, Colombie Anglaise, N.-B., N.-O., Ile du Prince-Edouard.

La production totale du fromage en 1918 a été de 174 881,957 livres représentant une valeur de \$39,457,358 contre 194,904 436 livres d'une valeur de \$41,180,623 en 1917 et 192,968,597 livres d'une valeur de \$35,512,622 en 1916. Ontario et Québec ont fourni à elles deux 97 pour cent de la production totale du fromage en Canada. Ontario a produit 107,886,724 livres d'une valeur de \$24,356,019 au lieu de 121,173,086 livres d'une valeur de \$25,771,944 en 1917. Dans Québec la production a été de 62,070,162 livres d'une valeur de \$13,976,866 contre 67,835,017 livres d'une valeur de \$14,172,273 en 1917. Toutes les provinces à l'exception de la Colombie Anglaise et de la Saskatchewan ont accusé une diminution sur les chiffres de l'année précédente. Le prix moyen de vente du fromage au Canada a été de 22 1/2 centins la livre au lieu de 21 centins en 1917 et 18 centins en 1916.

Echos de l'Emprunt National dans le comté de Terrebonne

LES GROSSES SOUSCRIPTIONS

Table listing subscribers and amounts: Regent Knitting Mills, Saint-Jérôme (\$50,000.00), Compagnie de Papier Rolland (\$5,000.00), M.M. Chs de Tonnacourt, J.-F. Lemieux et M. L. Marcoux (\$7,000.00), M. J. H. Thellier, Saint-Jérôme (\$15,500.00), La succession Jos. Leclair et M. Alcide Léveillé, Saint-Jérôme (\$6,000.00), M. C. Grignon, Saint-Jérôme (\$7,250.00), D. Lorne McGillivray, Sainte-Agathe (\$10,000.00), H. A. Ekers, Sainte-Agathe (\$5,000.00), Mme A. Baumgarten, Sainte-Agathe (\$15,000.00), Mme Vve I. Robert, Sainte-Agathe (\$4,000.00), F.-G. Donaldson, Sainte-Thérèse (\$10,000.00), Dominion Furniture, Sainte-Thérèse (\$30,000.00), Geo. Quiddo, Sainte-Thérèse (\$10,000.00), M. H. Gatehouse (\$5,000.00). Total: \$17,200.

"La Revue Moderne"

En ce temps morne d'automne la Revue Moderne nous est apparue comme un sourire radieux. Son premier numéro est superbe d'aspect et d'une rédaction si gaie. Nous en félicitons Mme Huguenin (Madelaine), la fondatrice et la directrice de cette nouvelle revue.

Nous ne sommes pas du tout surpris de la vogue extraordinaire de la première livraison de la Revue Moderne.

Sa couverture toute gracieuse, reproduisant une œuvre exquise de Greuze, constitue tout d'abord un véritable art. On achète la revue, et on la feuillette, on la lit et le charme du premier moment se maintient et s'accroît. Le sommaire en est très varié.

Nous croyons que si la Revue Moderne tient ce qu'elle promet, elle contribuera largement à élever chez nous ce centre intellectuel dont parle Madelaine, "où toutes les classes se joignent, où toutes les idées s'échangent, où l'on apprend à se connaître et à se respecter, en dépit des âlènes qui peuvent nous séparer."

Notre revue, écrit encore Madelaine, sera une œuvre de fierté nationale.

"Elle devra remplacer, dans les familles, les magazines extravagants qui enseignent le mauvais goût, et déforment trop souvent la mentalité de nos femmes et de nos jeunes filles."

Dans le sommaire du premier numéro de la Revue Moderne, signalons une critique de quelques livres canadiens, écrite avec beaucoup d'esprit et de justice par Olivier Asselin, un article de Jean Mathieu sur "La politique canadienne", de Jules Helbronner sur "Le théâtre français à Montréal", et plusieurs autres sur divers sujets émanant de la plume d'Arthur Rivard, d'Arthur Lemont, de Victor Morin. On y trouve aussi plusieurs pièces de vers et un roman complet : "Une honnête femme", par Henry Bordeaux.

En vérité, cette revue littéraire, politique et artistique devrait être reçue dans tous les foyers.

PLUSIEURS HOMMES IMMINENTS SE PRONONCENT POUR LE TANLAC

DES MAIRES, DES JUGES, DES BANQUIERS, DES AVOCATS, DES MEDECINS, DES EDITEURS ET DES PASTEURS LE RECOMMANDENT

Ils croient de leur devoir de parler

Ils n'hésitent pas à dire publiquement à l'humanité souffrante ce que cette célèbre préparation a fait pour eux

Il est en vérité très rare que des hommes éminents, spécialement des hommes qui remplissent de hautes fonctions publiques viennent spontanément dire publiquement leur avis sur un médicament breveté leur a fait. C'est ainsi que plusieurs hommes marquants parmi lesquels se trouvent des juges de la Cour Suprême, les maires de nos principales villes, des fonctionnaires fédéraux et locaux importants, des banquiers, des avocats, des médecins, des éditeurs, des éducateurs en vue, des représentants du gouvernement et même des ministres de l'Evangile, ont considéré qu'il était de leur devoir de proclamer publiquement tout le bien que le Tanlac leur a fait.

Ces personnalités marquantes de tous les domaines de l'activité nationale ont considéré que le Tanlac est un triomphe scientifique, une grande victoire remportée par la science médicale sur la souffrance. C'est un fait bien connu que ces attestations ont été données maintes et maintes fois au Tanlac et qu'elles continuent à lui être données, à mesure que cette merveilleuse préparation continue à donner ses superbes résultats. Ces attestations expliquent aussi pourquoi les principales pharmacies du pays commandent du Tanlac par wagon entiers à la fois.

Un médecin le prescrit

Le docteur J.-T. Edwards, de Fayetteville, Ga., est un des membres les mieux connus de la profession médicale de la Georgie. Il a formulé une déclaration qui fera sans aucun doute une profonde impression dans le pays. "Pendant mes trente années d'exercice de la médecine, à titre de médecin licencié de la Georgie," déclare le docteur Edwards, "je n'ai jamais vu un médicament donner des résultats comparables à ceux que donne le Tanlac. Je n'ai pas à recommander cette préparation. Je n'hésite pas à dire non plus que je la prescris chaque jour à mes clients."

Ce que dit un homme du Texas

Le docteur G. de La Perrière, de Winder, Georgie, n'est pas seulement un des pharmaciens et médecins les mieux connus de la Georgie, mais c'est aussi un homme riche et influent. Il compte parmi les citoyens les plus considérables de la région. Il exerce depuis vingt-cinq ans la profession de pharmacien à Winder. Le docteur de La Perrière a écrit récemment les lignes qui suivent : "Nos gens sont enthousiasmés des résultats heureux que donne le Tanlac. Je désire vous faire savoir que je n'ai jamais eu en stock une préparation pharmaceutique qui se vende aussi bien et aussi facilement."

Parmi les autres hommes éminents qui ont recommandé le Tanlac, on peut également citer : Le professeur Elmer Morris, de Dover, Tennessee ; le professeur W. A. Wood, de la Central Graduate School, de Winder, Georgie ; C. C. Cooper, président du Georgia Home Cotton Oil Co., de Lawrenceville, Georgie ; l'honorable S. S. Sheppard, membre du conseil municipal, d'Atlanta ; l'honorable George Samuel Riley, ancien chef de la police, à Macon, Georgie ; l'honorable C. G. Lavender, régulateur du comté de Williamson, Tennessee ; John F. Carroll, directeur des filatures de Chattahoochee et de Atlanta, Georgie ; l'honorable B. F. Whittington, juge au tribunal de Roiston, à South Omaha, Nebraska ; Geo. L. B. Ford, directeur commercial de la Gustin Bacon Manufacturing Co., de Kansas City ; M. James Taylor, inspecteur des mines et des mines de l'Etat d'Illinois, domicilié à Pécoria ; l'honorable R. W. Damon, avocat à Tacoma, Washington ; l'honorable C. W. Mangum, de Atlanta, qui fut pendant trois termes d'office, sheriff du comté de Fulton, en Georgie ; le juge G. W. Kysar, 1204 W. 9th street, à Austin, Texas et des centaines d'autres repartis par tout le pays.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Un ancien maire le recommande

L'HON. FRANK V. EVANS, DE BIRMINGHAM, Ala., DONNE UNE ATTESTATION CONCLUANTE

Le nom de l'honorable Frank V. Evans, ancien maire de Birmingham, constitue une des dernières additions à la liste qui s'allonge rapidement des hommes éminents qui ont publiquement recommandé le Tanlac en raison de son bien qu'il leur a fait. M. Evans est un des hommes publics les mieux connus dans l'Alabama. Il fut autrefois directeur de l'un des plus importants journaux du sud, le Birmingham Age Herald. Il fut aussi examinateur des comptes publics de l'Alabama. Parlant du bien que lui a fait le Tanlac M. Evans a déclaré :

"Pendant des années j'ai souffert de gastrite et d'indigestions de la pire sorte. J'étais toujours constipé, j'avais des douleurs dans les épaules et constamment mal à la tête. Je n'avais plus d'appétit et tout ce que je mangeais me rendait malade. Finalement j'eus les crises renouvelées de terribles indigestions, accompagnées de palpitations de cœur et de crises d'étouffement. Pendant longtemps j'étais chaque soir une ou deux de ces crises d'étouffement. Je m'éveillais de mon mauvais sommeil en ouvrant la bouche pour reprendre haleine."

"J'achetai une bouteille de Tanlac et à ma grande surprise et à ma joie, dès les premières doses, je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à prendre de cette étonnante préparation et maintenant je suis bien portant et je pèse plus lourd qu'auparavant. Ma guérison fait le sujet de toutes les conversations dans Birmingham."

Le docteur G. de La Perrière, de Winder, Georgie, n'est pas seulement un des pharmaciens et médecins les mieux connus de la Georgie, mais c'est aussi un homme riche et influent. Il compte parmi les citoyens les plus considérables de la région. Il exerce depuis vingt-cinq ans la profession de pharmacien à Winder.

Le docteur de La Perrière a écrit récemment les lignes qui suivent : "Nos gens sont enthousiasmés des résultats heureux que donne le Tanlac. Je désire vous faire savoir que je n'ai jamais eu en stock une préparation pharmaceutique qui se vende aussi bien et aussi facilement."

Parmi les autres hommes éminents qui ont recommandé le Tanlac, on peut également citer : Le professeur Elmer Morris, de Dover, Tennessee ; le professeur W. A. Wood, de la Central Graduate School, de Winder, Georgie ; C. C. Cooper, président du Georgia Home Cotton Oil Co., de Lawrenceville, Georgie ; l'honorable S. S. Sheppard, membre du conseil municipal, d'Atlanta ; l'honorable George Samuel Riley, ancien chef de la police, à Macon, Georgie ; l'honorable C. G. Lavender, régulateur du comté de Williamson, Tennessee ; John F. Carroll, directeur des filatures de Chattahoochee et de Atlanta, Georgie ; l'honorable B. F. Whittington, juge au tribunal de Roiston, à South Omaha, Nebraska ; Geo. L. B. Ford, directeur commercial de la Gustin Bacon Manufacturing Co., de Kansas City ; M. James Taylor, inspecteur des mines et des mines de l'Etat d'Illinois, domicilié à Pécoria ; l'honorable R. W. Damon, avocat à Tacoma, Washington ; l'honorable C. W. Mangum, de Atlanta, qui fut pendant trois termes d'office, sheriff du comté de Fulton, en Georgie ; le juge G. W. Kysar, 1204 W. 9th street, à Austin, Texas et des centaines d'autres repartis par tout le pays.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Le Tanlac est maintenant en vente à Saint-Jérôme, chez M. Geo.-A. Langlois ; à Labelle, chez M. James McGillivray ; à Sainte-Julienne, chez M. Gilbert Lambert, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

NOUVELLES - DE - Saint-Jérôme

Nous parlions, la semaine dernière, des affaires de notre fabrique et des projets de M. l'abbé Brousseau, notre nouveau curé.

Entre autre choses, nous disions qu'il est nécessaire d'augmenter les revenus réguliers de la Fabrique qui, à tout moment, est à court d'argent pour rencontrer des dépenses urgentes.

Dans le but d'éviter un nouveau prélèvement qui retomberait encore sur les propriétaires seulement, M. le curé Brousseau a pensé de faire payer les places de banc aux différents offices religieux, excepté à la grande messe où les locataires des bancs auraient l'usage exclusif de leur banc.

M. le curé ne veut pas, toutefois, accomplir ce changement sans l'assentiment des paroissiens. C'est pourquoi il organise un véritable plébiscite au moyen d'une consultation écrite.

Dimanche dernier, dans tous les bancs, a été mise une lettre demandant au locataire de chaque banc ce qu'il pense du projet. Il doit répondre par un oui ou un non à la proposition qui lui est soumise, signer la lettre devant un témoin, désigner le numéro de son banc et remettre l'enveloppe dans son banc, dimanche prochain.

Pour les raisons que nous avons données la semaine dernière, nous croyons que la suggestion de M. le curé devrait être acceptée par les paroissiens.

La vente des billets pour la soirée de dimanche, au théâtre du marché, fait présager un gros succès. "Martyre", la pièce à l'affiche, est un drame très émouvant et les artistes qui doivent l'interpréter jouissent d'une excellente réputation.

Que tous aillent les applaudir.

Samedi soir dernier, les Chevaliers de Colomb ont donné un joyeux parti d'huîtres auquel près de deux cents personnes assistèrent.

Après avoir dégusté de délicieuses moutures, plusieurs discours furent prononcés par M. Charles-Edouard Marchand, remplaçant le grand chevalier M. J. B. Primeau, empêché d'être présent, M. le curé Brousseau, les abbés Matte et Colin, M. J.-A. Lévesque, maire, et le Dr P. Demers, de Montréal.

La cour supérieure a siégé, cette semaine, dans notre ville. L'honorable juge Robidoux présidait.

Outre les avocats de Saint-Jérôme, nous avons remarqué M. Calixte E. hier, député, de Sainte-Scholastique; M. Duranleau, de Montréal.

Le mercredi 26 du courant, avait lieu l'ouverture officielle de la salle de danse sous la direction du "Cercle de la Jeunesse". Environ 80 personnes y assistaient et ont été enchantées de leur soirée.

Les travaux à la source de l'aqueduc sont terminés. Ceux qui désirent les examiner pourront le faire dimanche. Le bassin sera vide ce jour-là. Lundi matin le bassin s'emplit et deux ou trois jours après, nous boirons de l'eau de source.

Les organisateurs tiennent à remercier bien cordialement toutes les personnes qui leur accordent leur patronage et ils espèrent pouvoir continuer avec succès ce qu'ils ont si bien commencé.

Les travaux à la source de l'aqueduc sont terminés. Ceux qui désirent les examiner pourront le faire dimanche. Le bassin sera vide ce jour-là. Lundi matin le bassin s'emplit et deux ou trois jours après, nous boirons de l'eau de source.

La conduite de l'aqueduc traversant la rivière du Nord près du bureau de poste, sera réparée immédiatement. Cela aura pour effet de donner une meilleure pression à l'aqueduc et d'améliorer le service de l'eau, surtout dans le haut de la ville. Il y a près de trois ans que cette conduite est brisée.

On trouvera à la pharmacie Fournier, rue Labelle, un choix extraordinaire de papier à lettre.

Assortiment considérable, le plus beau et le plus varié que l'on puisse trouver à Saint-Jérôme.

Allez constater par vous-même combien remarquablement belle est cette papeterie en boîte, qui vient d'arriver.

Hâtez-vous de faire votre choix.

Les odeurs les plus suaves, les plus délicieuses semblent avoir été concentrées dans le nouveau parfum "Lilas" d'Arly. Un échantillon vous coûtera 25 cts.

Connaissez-vous le parfum "Sweet Kiss"? Essayez-le et vous en serez content.

Ces parfums, et bien d'autres sont en vente à la librairie Prévost.

On trouve une variété considérable de parfums, de poudre de toilette, de lotions, de savons, pâte à dents, etc., à la librairie Prévost, rue Sainte-Julie.

Est donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la constitution en corporation de la COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE QUEBEC, avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Mont-Laurier, dans le comté de Labelle, dans une direction sud-ouest à un point sur le Chemin de Fer Canadien du Pacifique à ou près de Maniwaki, dans le comté d'Ottawa, et passant à travers les cantons ou quelques-uns des cantons de Campbell, Kiamika, Dudley, Pope, Robertson, Bouthillier, Kensington, Cameron, Wabasse, Aumond, Egan, Maniwaki and Bouchette, et en partie à travers un territoire non organisé; et de la vers l'ouest dans la direction du Lac Expanso et du Lac des Quinze à un point sur la ligne du Chemin de Fer Canadien du Pacifique à ou près de Témiscamingue, et passant à travers les cantons ou quelques-uns des cantons de Maniwaki, Egan et Bouchette en partie à travers un territoire non organisé et en partie à travers les cantons ou quelques-uns des cantons de Delbreuil, Devlin, Brodeur, La Tulipe, Baby, Guigues, Gaboury, Laverlochère, Duhamel, Gany, Laperrière, Fabre, Bruchési, Shehyn et Mazenod, dans le comté de Pontiac, et de là dans une direction sud-est à travers les cantons de Tabaret, Mercier et Gendreau; et en outre, avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Rivière Coulonge, dans le comté de Pontiac, dans une direction nord à un point sur le Chemin de Fer National Transcontinental à ou près de Nottaway, et passant en partie à travers un territoire non organisé et en partie à travers les cantons ou quelques-uns des cantons de Vanquelin, Tiblémont et Senneville, et de la dans une direction nord passant en partie à travers les cantons ou quelques-uns des cantons de Senneville, Dollard, Courville, Montgay, Brassier, Dacros, Lestres, Brouville, Josselin, Laas et Tonnanour, et partie à travers un territoire non organisé jusqu'à un point sur la Rivière Bell ou près d'icelle, au nord du Lac Shabogama, le tout avec les raccordements et embranchements nécessaires; ledit chemin de fer devant être en tout ou en partie à vapeur ou à l'électricité; d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le chemin de fer à vapeur ou à l'électricité, d'autoriser ladite compagnie à acquérir et exploiter des vaisseaux et bateaux, et à acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, concessions forestières, droits de pêche, permis et brevets, scieries, fabriques de pulpe et papier, mines, métaux, et produits tirés de l'argile, et d'exercer tous les commerces s'y rapportant, et pour d'autres fins.

Le sirop composé de pin blanc avec gomme d'épinette et menthol est des plus efficace pour rhumes, bronchite, etc. Bouteilles de 25c, 50c, et \$1.00.

Vous aurez toujours à votre disposition, médicaments de toutes sortes, à la Pharmacie Langlois 164 rue Saint-Georges près du marché, Tel Bell 145.

Chemins de fer nationaux canadiens

A cause des modifications de l'horaire du Pacifique-Canadien, la Cie de Chemins de Fer Nationaux annonce que le service des trains de voyageurs, dans la subdivision de Montfort, sera comme suit à partir du dimanche 30 novembre:

Train No 91, de Montfort Jet. à Huberdeau, tous les jours excepté le dimanche, fera le même service en correspondant avec le train du C. P. R. qui partira de Montréal à 4.05 du soir au lieu de 4.10 h.

Trains allant vers le sud: Train No 92 partira d'Huberdeau, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 5 h 15 du matin et arrivera à Montfort Jet. à 8 h. pour correspondre avec le train du C. P. R. arrivant à Montréal à 9 h 30 du matin.

Train No 96, le dimanche, partira d'Huberdeau à 6 h. 20 du soir et arrivera à Montfort Jet. à 8 h 10 pour correspondre avec le train du C. P. R. arrivant à Montréal à 10 h. 30.

Train No 98, le mardi. De Huberdeau à Montfort Jet.; le service de ce train n'est pas modifié, mais le train correspondant du C. P. R. arrivera à Montréal à 7 h. 20 du soir au lieu de 7 h.

Pour renseignements, s'adresser aux agents de la compagnie.

"Le Comptoir Provincial Limitée"

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du septième jour de février 1917, constituant en corporation Joseph Giguère, médecin de l'Annunciation; Méville Dnelos, comptable; Ollior Ducloux, agent; Léon Duquette, maître-cordonnier; Joseph E. Parent, notaire; de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne; Michel-L. Sibarium, imprimeur, Montréal; J. Bisailon, manufacturier; J.-G. Latour, médecin de Saint-Jérôme; dans les buts suivants:

De faire en son nom corporatif des opérations, des prêts et placements de toutes sortes, excepté le commerce de banque;

De prendre et posséder des hypothèques et des obligations de chemin de fer, de municipalités, ou autres sortes d'obligations, sur la garantie desquelles elle veut prêter ses capitaux, que ses obligations constituent ou non une charge des immeubles situés dans la province;

De posséder ces hypothèques, de les vendre et de les transporter, selon son gré;

De posséder sous tous rapports en ce qui regarde le prêt et le placement de ses capitaux et ses affaires, les mêmes pouvoirs et privilèges qu'un particulier peut avoir et posséder;

Acquérir et détenir des actions dans aucune autre compagnie dont les objets sont semblables à ceux de la présente corporation;

Tirer, faire, accepter, endosser, p-ayer et émettre des billets promissoires, des lettres de crédit, des connaissements, des traites, chèques, débiteurs et autres instruments et transportables;

Etro procurer aux fins d'émettre et contre-signer, les certificats d'actions, de débiteurs ou autres obligations d'aucune association, corporation municipale ou autre, agir comme agents de ces- tion et registraires desdites parts, débiteurs d'icelle, aux conditions convenues;

Avec l'approbation des actionnaires, rémunérer aucune personne ou compagnie, pour services rendus ou futurs en plaçant, en aidant à placer, ou en garantissant le placement d'aucun nombre de parts du capital de la corporation, ou ses obligations, ou ses autres valeurs gestion de ses affaires, sous le nom de "LE COMPTOIR PROVINCIAL LIMITEE", avec un fond social de cinquante mille piastres (\$50,000 00) divisé en cinq cents (500) actions de cent piastres (\$100 00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Saint Jérôme, comté de Terrebonne.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce septième jour de février 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

AVIS est par les présentes donné que la Ville de Saint-Jérôme s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session, pour proposer une loi amendement à l'art. 100 de la charte de la Ville de Saint-Jérôme, en ce qui concerne le terme d'office du Maire et des Echevins actuellement en fonctions, en changeant la date des prochaines élections générales, concernant les sessions du Conseil, accordant une indemnité aux membres du Conseil, concernant la nomination des estimateurs, stipulant sur la qualification des électeurs municipaux, sur la forme du serment au bureau de votation, sur la voie et les places publiques, sur l'alignement des constructions, sur l'abattage public et privé des animaux, sur l'aide accordée aux institutions de charité et aux hôpitaux, sur les dépenses d'annonce de réception et de délégation, sur le taux de l'intérêt sur taxes et escompte, sur des taxes locales pour améliorations locales, sur le mode de prélever les taxes, sur le mode d'exproprier, sur la fermeture à bonne heure et pour toutes autres fins légales.

SAINT-JÉRÔME, 19 novembre 1918. Le procureur des requérants, CHS-ED. MARCHAND.

Canada Province de Québec District de Montcalm No 608 DAME MARIA JOLICIEUR, du village de Labelle, dans le district de Montcalm, femme commune en biens de Arthur Nantel, vétérinaire du même lieu; autorisée à ester en justice. Demanderesse

ARTHUR NANTEL, du village de Labelle, dans le district de Montcalm. Défendeur Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur, le dix-huitième jour d'octobre 1919. Mont-Laurier, 21 octobre 1919. Kavanagh, Lajoie & Lacoste, Avocats de la demanderesse

Advertisement for the Canadian National Railway, featuring a map of the route from Québec to St-Jean and a large tree illustration. Text includes "A travers le jardin du Nouveau Brunswick" and "Chemin de Fer National du Canada".

Advertisement for Gelées Primus, a dessert product. Includes an image of a gelatin dessert and text describing it as a refreshing and economical treat.

Advertisement for Hotel PLAZA, located at 52 & 54, Pce Jacques Cartier MONTREAL. Describes it as a new and modern hotel with American and European plans.

Advertisement for Bayer Aspirin, highlighting its effectiveness for various ailments and its status as a genuine Bayer product.

Advertisement for PAPSAG, a remedy for dyspepsia. Claims to be the best cure for stomach ailments and includes contact information for the manufacturer.

Advertisement for Vancouver Wood Pipe Co., a manufacturer of water pipes and reservoirs. Lists Jos. R. MARTIN & Company as the Montreal representative.

Advertisement for MORO PILULES, a medicine for men's ailments. Claims to be recommended for those with back pain and stomach issues.

Large advertisement for MORO PILULES featuring a portrait of M. Ernest Perron, a testimonial about his recovery from stomach ailments, and contact information for the manufacturer.

Public notice (AVIS PUBLIC) regarding the incorporation of the St. Andrew Protestant Cemetery and the transfer of its assets.

Public notice (LA RENTE) regarding the first issue of the RENTE journal, published by M. Olivar Asselin.

Large advertisement for Versailles Vidricaire, a wine and liquor merchant. Lists various products and their prices, including tramway bonds and municipal bonds.

SIROP GAUVIN POUR LE RHUME

LA GOMME D'ÉPINETTE

est un remède essentiellement canadien, connu et employé par les sauvages avant l'arrivée des Français au Canada, et employé depuis avec succès dans toutes les affections de poitrine. Associé au Menthol, à l'Eucalyptol, au Cèdre Sauvage, etc., dans le

Sirop Gauvin pour le Rhume

Il constitue le remède le plus puissant pour soulager rapidement et sûrement: RHUMES, TOUX, BRONCHITES, GRIPPE ET TOUTES LES AFFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES.

ELLE LE TROUVE SUPÉRIEUR À TOUS LES AUTRES REMÈDES

"Je fais usage de votre Sirop Gauvin pour le Rhume dans ma famille depuis près de deux ans, et je le trouve supérieur à tous les autres remèdes pour le Rhume. Il est inestimable pour soulager très rapidement les accès de toux les plus violents, les enrouements et les irritations de la gorge et des bronches quelque vives qu'elles soient et pour guérir complètement Rhumes, Bronchites, Asthme, Grippe et autres affections des voies respiratoires."

(Signé) MAD. A. BESSONNETTE,
1538 Rue Bordeaux, Montréal.

J. A. E. GAUVIN
Pharmacien-Chimiste
Montréal

Le SIROP GAUVIN POUR LE RHUME est en vente partout à 25c la bouteille.

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

Cachets du Dr Fred Demers contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout. Dépôt: 309 rue Saint-Denis, Montréal.

L'Hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site enchanteur, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambre spacieuse, écuries bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains. 118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.

SINAI LAMARRE AVOCAT

Ancien bureau de M. CAMILLE L. DE MARTIGNY
Téléphone No 115
RUE LABELLE, Près du pont de fer SAINT-JEROME.

— Comparez la Victrola avec toutes les autres machines parlantes, et vous ne pourrez que la trouver infiniment supérieure.

La Victrola se vend à la librairie Prévost.

Dr J.-R. BRAIS
MEDECIN-CHIRURGIEN
RUE LABELLE, SAINT-JEROME.
(En face la banque d'Hydrologie)
TÉLÉPHONE BELL 159

C. A. Lorrain
Agent général d'Assurances
Téléphone Bell No. 58
157, rue Saint-Georges
SAINT-JEROME, P. Q.

Elie Meunier
MANUFACTURIER
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures
Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, etc.
Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubebe, les opiatés et les injections.

SANTAL CAPSULES MIDY

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prevost, éditeur-propriétaire.

S.-G. Laviolette, Ltée
Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.

POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE
POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.

COURROIES de toutes sortes, SCIES RONDES, HORLOGES, CHARBON, DYNAMITE, POUDRE A FUSIL

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.

LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,
Angle des rues St-Georges et Ste-Anne
SAINT-JEROME

MONTREAL PUBLIC SERVICE CORPORATION

Obligations 6 1/2 pour cent
Échéance dans 5 ans—le 2 Juillet 1924.
Intérêt semi-annuel, les 2 Janvier et 2 Juillet.
Coupons: \$1000, \$500 et \$100.

Ces obligations sont garanties par le nantissement de \$4,650,000, d'obligations de la Montreal Public Service Corporation et de la Canadian Light & Power Company, au montant de \$2,950,000, et \$1,700,000, respectivement—et de 59,500 actions ordinaires de la Canadian Light & Power Company représentant à presque totalité de l'émission.

La Montreal Public Service Corporation est la parente de la Montreal Tramways & Power Co., Ltd. Avec la Montreal Tramways Company et la Canadian Light & Power Company, elle forme un groupe de quatre et Compagnies d'Utilité Publique affiliées pour les fins d'administration et de service, ce qui lui assure une exploitation des plus avantageuses.

Prix: au pair (100) et l'intérêt couru.

Obligations INDUSTRIELLES

Cla de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay

Obligations 6 1/2 pour cent
Échéances diverses de 2 à 15 ans—au choix du prêteur
Intérêt semi-annuel, les 1er Janvier et 1er Juillet.
Coupons: \$1000, \$500 et \$100.

Ces obligations sont garanties par le nantissement de \$7,125,000, d'obligations portant première hypothèque sur l'actif des différentes Compagnies contrôlées par la "Saguenay-Pulpe".

Elles sont de plus garanties par le nantissement de \$3,800,000, d'actions privilégiées et \$6,321,000, d'actions ordinaires, représentant le contrôle absolu de ses compagnies subsidiaires.

Nous considérons que la sécurité de ces obligations est incontestable—et que leur achat constitue un placement à la fois sûr et profitable.

Prix: au pair (100) et l'intérêt couru.

Obligations MUNICIPALES

CITE DE MONTREAL	6%	Echéance 1923.	Prix: 102	Rapport: 5.37
CITE DE TORONTO	5 1/2%	Echéance 1937.	Prix: 101.75	Rapport: 5.35
CITE DE WINNIPEG	5 1/2%	Echéance 1939.	Prix: 101.25	Rapport: 5.40
CITE DE VANCOUVER	4 1/2%	Echéance 1933.	Prix: 88.27	Rapport: 5.70
CITE DE CALGARY	5%	Echéance 1933.	Prix: 92	Rapport: 5.87
CITE DE VICTORIA	4 1/2%	Echéance 1925.	Prix: 93.73	Rapport: 5.78
CITE DE REGINA	6%	Echéance 1923.	Prix: 100.58	Rapport: 5.78

Obligations PROVINCIALES

PROVINCE D'ALBERTA	5 1/2%	Echéance 1922.	Prix: 97.98	Rapport: 5.78
PROV. COLOMBIE ANGLAISE	5 1/2%	Echéance 1939.	Prix: 94	Rapport: 5.20
PROVINCE MANITOBA	5 1/2%	Echéance 1939.	Prix: 101.20	Rapport: 5.40
PROVINCE ONTARIO	6%	Echéance 1928.	Prix: 104.50	Rapport: 5.35
PROVINCE SASKATCHEWAN	5 1/2%	Echéance 1929.	Prix: 96.19	Rapport: 5.50

Renseignements complets, prospectus et formules de souscription sur demande.

RENE-T. LECLERC
BANQUIER ET COURTIER
160 rue Saint-Jacques, — MONTREAL
(Maison fondée en 1901)

Pourquoi souffrir d'une vue défectueuse

Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse doivent supprimer cette grave incommodité. Nous sommes à leur disposition pour remédier au défaut dont ils souffrent et notre grande expérience est une garantie de succès.

L'INSTITUT D'OPTIQUE
114, rue Sainte-Catherine Est
Angle avenue Hôtel-de-ville
MONTREAL

Spécialiste Beaumier
meilleur de Montréal

Cette annonce vaut 15 cts par dollars sur tout achat de lunetterie.
Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

MACDONALD BRIER TABAC À FUMER

Le Tabac qui a un cœur

Il enlève les cors et les callosités

Ne souffrez plus! Tout cor ou callosité s'enlève avec les doigts

Ne souffrez plus! Un petit flacon de Freezone vous coûtera quelques cents à la pharmacie. Appliquez quelques gouttes sur le cor, les callosités, ou la peau durcie sous vos pieds, et ils s'enlèvent.

Quand le Freezone enlève les cors des orteils oues callosités sous les pieds, la peau reste rose et saine, et jamais ne s'irrite ou ne se ride.

— N'OUBLIEZ PAS que nous avons toujours en magasin les fameux tabacs Valiquette Nos 40, 60, 80 et 100 en paquet de 1/2 livre et en petits paquets. Ces tabacs ont de 1ère qualité. En vente à la Librairie Prévost.

— Un parfum délicieux, le favori des élégantes, c'est le parfum Kismy, son arôme est incomparable.

En vente à la librairie Prévost.

CANADIAN PACIFIC

— Voici le nouvel horaire des trains du Pacifique Canadien qui desservent notre ville:

De MONTREAL arrive à SAINT-JEROME

8.45 matin, quotidien	10.14 a.m.
4.05 soir, excepté le dimanche	5.30 p.m.
5.45 soir, exc. samedi et dimanche	7.20 p.m.
1.20 après-midi samedi	2.45 p.m.
11.15 soir, samedi	12.45 a.m.

Pour MONTREAL Départ de SAINT-JEROME

De Saint-Jérôme, ex. dimanche	6.15 a.m.
De Labelle, "	8.07 a.m.
De Mont-Laurier, "	5.52 p.m.
De Sainte-Agathe, le dimanche	9.11 p.m.
De Mont-Laurier, "	8.36 p.m.

La beauté n'est qu'à fleur de peau

mais une magnifique peau n'est possible que quand le foie et les reins sont actifs et que les intestins fonctionnent normalement. Le secret de la beauté et de la santé est de maintenir une digestion et une élimination parfaites. Les

BEECHAM'S PILLS
(PILULES BEECHAM)

aident à conserver la beauté et à maintenir la santé parce qu'elles agissent sur le foie, les reins, la peau et l'estomac pour qu'ils fonctionnent harmonieusement et efficacement.

Elles valent une guinée la boîte.
Vendues partout au Canada. En boîtes, 25c., 50c.

H.-C. Fortier, représentant, Montréal

INVENTIONS

Protégées en tous pays

Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.

Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL

Un Remède contre la Constipation

Un pharmacien dit: "Il y a déjà plus de 30 ans que je recommande l'Extrait de Racines connues sous le nom de Sirop Carfil de la Mère Sigeil pour guérir radicalement la constipation et l'indigestion. C'est un vieux remède digne de confiance qui ne manque jamais à la tâche. Procurez-vous le véritable, les pharmaciens le vendent."

Combiné Barral

Comment conserver les oeufs?

Voilà une question qui intéresse les ménagères.

Il y a plusieurs procédés en usage: le "Water Glass", ou silicate de sodium soluble; l'eau de chaux, etc.

Mais le plus recommandable, comme le plus simple et d'emploi plus facile, est certainement le "Combiné Barral", qui se présente sous la forme d'un disque solide de six centimètres de diamètre et constitue une dose pour 100 œufs.

Les "Combinés Barral" se vendent par étuis de cinq, propres à traiter 500 œufs, ou à l'unité.

Frère Wilfrid, Régisseur, La Trappe Oka.

On se procure ces combinés chez Monsieur Octavien Rolland, B.ite Postale 2363, Montréal, ainsi que chez les libraires, pharmaciens, marchands de grains et marchands de la campagne. Circulaire gratis. Dépôt No. 26

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la Corporation de la ville de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, province de Québec, incorporée en ville par le statut 48 Victoria, chapitre 72, 1885, adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte.

Lachute, 20 novembre 1919.

L.-L. LEGAULT,
Procureur de la Corporation de la ville de Lachute

La meilleure politique pour devenir riche, c'est d'économiser.

Banque d'Hochelega
recevra vos épargnes et les fera fructifier.

Capital payé: \$4,000,000
Fonds de réserve: \$3,700,000
Total de l'actif, \$39,000,000

DIRECTEURS
J.-A. Vaillancourt, président
Hon. F.-L. Beique, vice-président
A. Turcotte, E. H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Larocque
Beaudry Leman, gérant général

SUCCURSALE SAINT-JEROME
A.-C. HEBERT, gérant

Canadian National Railways

Un changement d'horaires dans le service des trains de voyageurs subdivision de Montfort sera en vigueur dimanche 30 nov. 1919

Pour renseignements, s'adresser aux agents de la compagnie.

GRESOBENE (CAPSULES)

Composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, les Capsules Cresobène imprègnent de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire et guérissent infailliblement les MAUX DE GORGE, LARYNGITES, TOUX, GRIPPE, INFLUENZA, RHUMES, BRONCHITES, ASTHME, EMPHYSEME, etc.

Prix, 50 sous la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez les marchands ou par la poste. Compagnie des CAPSULES GRESOBENE, 272 rue St-Denis, Montréal.

Combat la Fatigue, Restaure les forces

CELLES QUI TRAVAILLENT

ont besoin de toutes leurs forces, de toute leur énergie, de toute leur santé pour pouvoir continuer, sans effort ni fatigue l'ouvrage, souvent pénible du bureau, du magasin ou de l'atelier. Elles ont besoin d'un sang abondant, riche et pur, et le meilleur moyen, le plus sûr, pour obtenir ce sang réparateur et avec lui la santé exubérante, c'est l'usage du

Vin St-Michel

Le Vin St-Michel est un vin délicieux, apéritif et réconfortant. C'est le meilleur ami de celles qui travaillent—C'est le tonique reconstituant, indispensable aux surmenés, aux convalescents—C'est l'éllixir de jeunesse des vieillards.

EN VENTE PARTOUT.
BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Sole Agents) 458 rue St-Paul Ouest, Montréal.

En paquets fermés, imperméables à l'air.

LES BISCUITS AU SODA "Jersey Cream" de

McCormick

Vendus frais partout.

Manufacturés à LONDON, Canada.

Succursales à
Montréal, Ottawa, Hamilton, Kingston, Winnipeg, Calgary, Port Arthur, St. John, N. B.